



Municipality **Municipalité**

CANTERBURY

DISTRICT 5 MAP NO 05-045 SHEET 1 OF 1
CARTE FEUILLE 1 DE 1

PROVINCIAL AND MUNICIPAL HIGHWAYS
ROUTES PROVINCIALES ET MUNICIPALES

NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK
DEPARTMENT OF TRANSPORTATION AND INFRASTRUCTURE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE
PROJECT DEVELOPMENT AND ASSET MANAGEMENT
ÉLABORATION DE PROJETS, GESTION DES ACTIFS

SOURCE OF DATA SOURCE DES DONNÉES

MUNICIPAL BOUNDARY - AS PUBLISHED IN THE ROYAL GAZETTE
MUNICIPALITÉ (REG. 85-6) (NOT LEGAL SURVEY) LIGNES DE DÉMARCATIION MUNICIPALES
* ELLES QUE PUBLIÉES DANS LA GAZETTE ROYALE
** LOI SUR LES MUNICIPALITÉS (RÉGL. 84-6) (ARRÊTÉGE NON LÉGAL)

1999-05-26
ORIGINAL SIGNING DATE 1973-07-18 REVISION 2014-11-28
DATE DE SIGNATURE INITIALE REVISION

1:10,000

680 340 0 680
Mètres Mètres

OFFICIAL FOR 2022
OFFICIAL POUR

TRANS CANADA HIGHWAY		ROUTE TRANSCANADIENNE
ARTERIAL		ARTÈRE
COLLECTOR		ROUTE COLLECTRICE
LOCAL (NUMBERED)		LOCAL (NUMÉROTÉE)
LOCAL (NAMED)		LOCAL (NOMMÉE)
PUBLIC (NOT MAINTAINED)		PUBLIC (NON MAINTENU)
MUNICIPAL ROAD		CHEMIN MUNICIPALE
MUNICIPAL ROAD NOT MAINTAINED		CHEMIN MUNICIPALE NON ENTRETIENU

Veronica Pelkey
Veronica Pelkey
ASSET MANAGEMENT/
GESTION DES ACTIFS

Disclaimer
This version of the Department of Transportation and Infrastructure First Nations Maps is an unofficial copy and is provided for convenience only.

The Province of New Brunswick and the Department of Transportation and Infrastructure shall not be liable for any loss or damage of any kind including personal injury or death arising from the use of these maps or accompanying written materials or from errors, deficiencies or faults therein, weather such damage is caused by negligence or otherwise.

Copyright - The Province of New Brunswick owns and retains the copyright for the Department of Transportation and Infrastructure First Nations Maps.

Avertissement
La présente version des cartes des Premières Nations publiées par le ministère des Transports et de l'Infrastructure est une copie non officielle fournie à titre d'information seulement.

Le gouvernement du Nouveau Brunswick et le ministère des Transports et de l'Infrastructure ne peuvent être tenus responsables des pertes ou dommages de toute nature, y compris les blessures corporelles ou les décès, découlant de l'utilisation de ces cartes ou des textes s'y rattachant, ou causés par les erreurs qui ont pu s'y glisser ou les lacunes relatives à leur contenu, que ces pertes ou dommages soient attribuables à la négligence ou à toute autre cause.

Tous droits réservés - La Province du Nouveau Brunswick détient et conserve les droits d'auteur sur les cartes des Premières Nations publiées par le ministère des Transports et de l'Infrastructure.

	Chemin de fer		Municipal Boundaries		Parc-Reserve		Church		Police Station		Poste de police		Airstrip		Lake or pond		Ruisseau		Geographic names are in accordance with the New Brunswick Gazetteer of the Gazetteer of Canada Series Third Edition		DTI Maintenance Depot		MTI Depot d'Entretien		Mean Sea Level		Niveau Moyen de la mer
	Chemin de fer abandonné		International-provincial		Designated area		School		École		Poste de police		Airstrip		Lake or pond		Ruisseau		Les noms des Lieux sont conformes avec les dispositions répertoriées géographiques du Canada troisième édition consultée Nouveau Brunswick.		Public Crossing		Traverse De Chemin De Fer		Lighthouse		Phare
	Pont		County		Control survey monument		Post office		Bureau de poste		Tour		Wharf, breakwater		Stream		Lac ou étang		Les noms des Lieux sont conformes avec les dispositions répertoriées géographiques du Canada troisième édition consultée Nouveau Brunswick.		Public Crossing		Traverse De Chemin De Fer		Lighthouse		Phare
	Pont couvert		Parish		Ferry		Hospital		Hôpital		Ligne de transmission		Wharf, breakwater		Stream		Lac ou étang		Les noms des Lieux sont conformes avec les dispositions répertoriées géographiques du Canada troisième édition consultée Nouveau Brunswick.		Public Crossing		Traverse De Chemin De Fer		Lighthouse		Phare